

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 8 FÉVRIER

Les mouches du coche

Le journal « à M. Millerand » trompait, ces jours derniers, que les délégués des grévistes de Roanne avaient eu l'honneur d'une entrevue avec le ministre de l'intérieur. Le fait, en lui-même, n'a rien d'anormal. Si ces délégués ont exprimé le désir d'entretenir le ministre de l'intérieur de leurs intérêts et de ceux de leurs camarades, il est tout naturel que M. Leygues leur ait donné audience.

Mais voici un détail que « la feuille à M. Millerand » a spécialement souligné. Les délégués des grévistes ne se sont pas présentés eux-mêmes; ils ne sont pas entrés seuls dans le cabinet du ministre. Ils ont eu des introductions. M. Jaurès a pris la parole en leur nom, et, le lendemain, on lisait, dans le papier à M. Millerand, une note ainsi conçue: « Nos amis Jaurès, Sembat, Vaillant et Chauvin ont présenté à M. Leygues, ministre de l'intérieur, les délégués des grévistes de Roanne. Les délégués ont exposé au ministre les origines et les phases de la grève. Puis le citoyen Jaurès, prenant la parole, etc... »

Après avoir entendu M. Jaurès, le ministre demanda, paraît-il, qu'on lui remit une copie de toutes les pièces des dossiers; puis il ajouta qu'il ferait connaître sa réponse, au commencement de la semaine prochaine, par l'intermédiaire du sous-préfet de Roanne.

Le ministre ne dit pas qu'il adresserait sa réponse à M. Jaurès, à M. Vaillant, à M. Chauvin ou à M. Sembat. Ce ne sont pas ces chefs socialistes qu'il veut changer de ses communications aux ouvriers de Roanne. Les choses s'effectueront tout à fait correctement et par la voie administrative.

C'est fort bien, mais il reste ce fait que les grévistes de Roanne, ayant à parler de leurs affaires professionnelles à M. le ministre de l'intérieur, se sont « fait présenter » par quatre députés socialistes, et que M. le ministre de l'intérieur a toléré, autorisé ce singulier cérémonial. Au lieu d'exposer tout simplement eux-mêmes leurs doléances, ils ont passé la parole à M. Jaurès, et le ministre a écouté M. Jaurès.

Les messieurs qui ont « présenté » les grévistes et celui qui a parlé en leur nom ne sont pas même députés des mineurs. Aucun d'eux ne représente à la Chambre l'arrondissement de Roanne ni le département de la Loire: l'un est député du Tarn, les trois autres sont les élus de Paris. On se demande dès lors sous quel prétexte le gouvernement a pu accepter de pareils intermédiaires pour traiter, avec les ouvriers de Roanne, des intérêts de leur profession.

Quand on fit la loi des syndicats, on tint expressément à ce que les Associations privilégiées fussent composées exclusivement de personnes appartenant à la profession syndiquée. A la vérité, cette volonté du législateur a été très peu respectée. On laisse de simples amateurs prendre place dans les syndicats. Cela est très regrettable; mais ce qui dépasse toute mesure, c'est que des personnages politiques, étrangers aux syndicats, prennent la direction d'une grève, agissent et parlent au nom

des ouvriers, et soient reçus officiellement par le gouvernement comme les fondés de pouvoirs de ceux-ci, comme leurs représentants ou, du moins, à titre d'introductions et d'avocats officieux.

On sait le rôle que les représentants socialistes jouent dans les grèves. Partout où un conflit de ce genre éclate, on est assuré de voir un certain nombre d'entre eux se transporter sur les lieux. La grève devient aussitôt l'occasion d'une agitation révolutionnaire des plus actives. Lundi dernier, le citoyen Carnaud, député des Bouches-du-Rhône, se livrait, à Roanne, au genre d'exercice familier à son clan: il précédait, dans les rues, une bande hurlant la *Carmagnole* et lapidant les mineurs qui se rendaient à leur travail, même ceux qu'on soupçonnait d'une intention de retourner à la besogne.

Toujours les mouches du coche! Mais si les mouches de La Fontaine étaient inoffensives, celles des mineurs sont venimeuses. *Ne sutor ultra crepidam*. Nous ne considérons pas MM. Jaurès, Chauvin, Sembat and Co comme des savetiers, tant s'en faut. Nous nous bornons à les juger des intrus, des faiseurs d'embarras, des messieurs qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Ils ne savent rien, ils n'ont rien éprouvé des terribles labours et des privations de la mine et, par conséquent, ils sont hors d'état de débattre ces questions. On ne leur refuse point le talent de la parole, mais ce talent ne saurait s'exercer que dans les matières de leur profession qui consiste uniquement à tenir le crachoir dans la tribune et à démolir les cabinets.

« Laissez venir aux ministres les petits mineurs », souffrez qu'ils parlent eux-mêmes. Si la langue est incorrecte, la sincérité ne fait point défaut. Vous avez beau leur faire avaler, leur persuader qu'ils ne sauraient pas s'exprimer convenablement, beau les abêtir par cette conviction qui les rend vos valets, vos esclaves. Un jour sortira, d'une *sendue*, quelque gas pareil au délégué que nous entendîmes, en 1876, au congrès international de Lyon, un Mirabeau du charbon, à la cheville duquel, je vous le certifie, n'atteint pas M. Jaurès lui-même. Et ce jour-là, on s'entendra entre mineurs et gouvernement, quand on vous aura empêché de vous fourrer entre les deux.

En attendant, écrasons les mouches de coches. Ensuite, de leur côté, députés et ministres s'appliqueront à ne point « manquer le coche ».

Chambre des Députés

Séance du jeudi 6 février

Suite du budget du ministère du commerce et de l'industrie

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée, à la dernière séance, au chapitre 8 (Encouragements aux manufactures et au commerce, récompenses honorifiques aux vieux ouvriers).

M. Dejeante développe un amendement tendant à réduire de 19,000 fr. le crédit de 23,000 francs inscrit à ce chapitre en reportant ces 19,000 fr. au chapitre 42 (caisse nationale des retraites pour la vieillesse).

M. le président fait connaître que M. Jourde vient de déposer un amendement contraire

tendant à augmenter de 300,000 fr. le chiffre du chapitre.

M. Victor Leydet, rapporteur, rappelle que la Chambre, il y a quelques années, a augmenté le crédit en discussion de 5 à 6,000 fr. pour ne pas faire attendre les ouvriers inscrits pour ces récompenses.

M. Faberot dit que lorsqu'un vieux travailleur aura travaillé pendant 40 ans, mais en changeant d'atelier, en luttant contre le patron qui l'opprime, on ne lui donnera rien.

M. Laroche-Joubert proteste contre le langage de M. Faberot. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'œuvre principale que doit poursuivre le Parlement, c'est l'amélioration du sort des travailleurs.

A la majorité de 497 voix contre 47, l'amendement de M. Dejeante n'est pas adopté.

M. Jourde développe un amendement tendant à augmenter d'une somme de 300,000 francs le crédit du chapitre 8. Il ne suffit pas de donner de bonnes paroles aux ouvriers travailleurs, il faut les aider à vivre.

A la majorité de 372 voix contre 100, l'amendement n'est pas pris en considération.

M. Gendre prie la Chambre de réduire de 100,000 francs l'allocation de 10 millions à la caisse des invalides de la marine.

Le ministre du commerce demande le rejet de cette motion, ce que la Chambre lui accorde.

M. Humbert demande par amendement de fixer à 200,000 fr. le chiffre du crédit pour l'exposition de 1900.

Cet amendement est voté.

On vote aussi la fin du budget du ministère du commerce et le budget de l'école des arts et manufactures.

Le budget des postes et télégraphes vient en discussion.

M. Groussier se demande si l'administration des postes, qui progresse chaque jour, fait le moindre effort pour améliorer le sort de ses petits employés.

M. Bascou, député du Gers, vient demander que le chapitre relatif au personnel des postes et télégraphes soit augmenté de 100,000 fr., les hautes payes des facteurs locaux et ruraux seraient supprimées et l'ensemble du crédit serait affecté à un traitement fixe.

M. Malzac propose que les intérêts bonifiés aux déposants de la caisse nationale d'épargne et des caisses d'épargne privées soient perçus par eux à concurrence de moitié seulement.

L'autre moitié sera versée à leur compte, sur livret individuel, capital réservé, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

M. Groussier réclame une diminution du temps de service quotidien des employés et la liberté du dimanche. Il veut savoir enfin pourquoi les jeunes employés qui avaient été appelés à faire leur service militaire ont été exclus de l'administration.

M. Chauvin critique à son tour l'organisation administrative des postes.

Aujourd'hui, à 2 heures, séance publique.

Le rendement des impôts

Les résultats accusent une moins-value de 360,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 21,419,700 fr. par rapport à la période correspondante de 1894.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur:

L'enregistrement.....	2.026.100
Le timbre.....	595.400
Les sels.....	49.000
Les sucres.....	1.309.000
Les contributions indirectes (monopoles).....	250.000
Les postes.....	523.900
Les télégraphes.....	102.300
Les téléphones.....	641.900

Les moins-values portent sur:
L'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières..... 252.000
Les douanes..... 912.300
Les contributions indirectes..... 4.693.800

Par rapport au mois de janvier 1894, il y a augmentation sur:

L'enregistrement.....	1.174.500
Les sucres.....	1.904.000
Les télégraphes.....	109.600

Il y a diminution sur:
Le timbre..... 202.500
L'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières..... 244.500
Les douanes..... 23.011.000
Les contributions indirectes..... 788.000
Les sels..... 11.000
Les contributions indirectes (monopoles)..... 244.500
Les postes..... 284.300

Les suicides des soldats bretons

Du Gaulois:

Beaucoup de nos amis de Bretagne nous écrivent sous la douloureuse impression qu'ils ont ressentie en apprenant coup sur coup trois suicides de jeunes soldats bretons, et ils nous prient d'appeler l'attention de qui de droit sur ces faits lamentables.

Il faut, en effet, que la vérité soit connue tout entière. Ce n'est pas seulement pour cause de mal du pays, comme on l'a dit, que les soldats bretons mettent fin à leurs jours, c'est aussi parce qu'ils sont brimés plus que de raison à leur entrée au régiment.

C'est là une déplorable habitude, qui ne justifie pas la façon, souvent rudimentaire, dont les enfants du Finistère et du Morbihan s'expriment en français. Ce n'est pas la faute de ces infortunés s'ils ont parlé surtout l'idiome natal jusqu'à leur temps de conscription.

Enfin, c'est aux chefs de corps que nous nous adressons. Ils seront en partie responsables de ces suicides, que nous déplorons, s'ils ne déploient pas désormais une juste sévérité contre des brimades dégénérant le plus souvent en odieuses persécutions.

INFORMATIONS

Les Caisses d'épargne

Une disposition additionnelle ainsi conçue a été déposée à la loi de finances:

« Les intérêts bonifiés aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et des Caisses d'épargne privées seront perçus par eux à concurrence de moitié seulement.

» L'autre moitié sera versée pour leur compte, sur livrets individuels, à capital réservé, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, avec jouissance immédiate des arrérages pour les déposants âgés de plus de cinquante ans. »

Les ouvriers des arsenaux

La commission parlementaire de la marine a examiné le projet de loi relatif au personnel ouvrier des arsenaux de la marine. La discussion a principalement porté sur le travail à la

tâche, qui est payé sur des tarifs dressés par les chefs de service.

La commission a exprimé le désir que ces travaux soient exécutés de manière qu'avec un travail normal, l'ouvrier gagne un salaire égal à celui qu'il recevrait en travaillant à la journée.

A Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 7 février. — Montceau et Blanzay ont repris leur aspect ordinaire. Les feux ont été allumés. Mines et usines sont en plein travail.

Le calme à Roanne

D'après les dernières dépêches reçues au ministère de l'intérieur, le calme le plus absolu règne à Roanne. Toutes les traces d'agitation et de désordre ont disparu.

La fausse mort du général Jamont

On télégraphie de Langres :

« Un soldat que l'on présume être l'auteur de la fausse nouvelle de la mort du général Jamont a été arrêté dernièrement et se trouve actuellement sous les verrous.

L'impôt sur les blés en Espagne

Madrid, 6 février. — La Chambre a adopté le projet du gouvernement imposant les blés étrangers, à leur entrée en Espagne, d'un droit de 2 fr. 50 par hectolitre.

Horrible drame. — Accès de fureur alcoolique

Estisac, 6 février. — A Valdreux, hameau du canton de Chenney, un nommé Lagoguey, dans un accès de fureur alcoolique, a tiré plusieurs coups de revolver sur les sieurs Michel et Baillot, sans les atteindre.

Le lendemain, Lagoguey, qui avait pris la fuite, revint chez sa mère, la tua d'un coup de revolver dans la tête et se brûla la cervelle.

Le meurtrier laissait une lettre incohérente, dans laquelle il déplorait l'injustice des hommes.

Sa mère avait consenti à mourir avec lui et s'était étendue sur son lit, un crucifix dans la main.

Grave imprudence

Un accident vient d'arriver à Bessey-la-Côte (Côte-d'Or), où la famille Pinte occupe une maisonnette de garde-barrière sur la ligne de Chaumont à Châtillon-sur-Seine.

Jeudi matin, pendant que M^{me} Pinte fermait la barrière et s'occupait de signaler les trains, son fils Georges, âgé de 14 ans, prit pour s'amuser le fusil de son père qu'il ne croyait pas chargé. Tout à coup une détonation retentit et la charge atteignit son frère âgé de sept ans. Les blessures de l'enfant sont extrêmement graves et le médecin croit sa guérison impossible. En tout cas, l'amputation des jambes est nécessaire.

Notre Bulletin Financier ne nous est pas parvenu aujourd'hui.

CHINE ET JAPON

Propositions de paix. — Exigences japonaises
A la date du 8 décembre, les Japonais exigeaient :

Un milliard un quart de francs et tout le territoire actuellement occupé, c'est-à-dire toute la Mandchourie ;

Un million de piastres pour chaque famille de chaque Japonais massacré à Port-Arthur ;

Un million et demi de francs par chaque jour de retard.

Bref, on croit qu'ils veulent provoquer un refus afin de marcher sur Pékin.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 8 février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.	au-dessous 40°
Ce matin, à 8 h.	au-dessous 9°
Midi, 757 m/m	au-dessous 7°
Hausse, 6 m/m	
Baisse, 0 m/m	
Température minima de la nuit	au-dessous 9°

Les victimes du froid

On lit dans le *Petit Courrier*, d'Angers :

« Il faut convenir que nous sommes bien souvent déçus dans nos jugements et dans nos prévisions. Après les quelques jours de froid qui avaient accueilli le commencement du mois de janvier et auxquels avaient succédé une période de température plus accommodante et plus douce, nous pensions que c'en était fini de l'hiver et que les pauvres gens n'auraient plus à le redouter. Nous sommes bien obligés, hélas ! de reconnaître aujourd'hui que nous nous sommes trompés et que les éléments ne relèvent en rien de notre gré ni de nos désirs.

Voilà quinze jours, en effet, que le froid a recommencé plus vif et plus terrible que jamais. Voilà quinze jours qu'il tombe sur nos épaules avec une âpreté et une persévérance désespérantes. Voilà quinze jours aussi que nous marchons dans la neige et que les grelotteux battent la semelle et soufflent obstinément au bout de leurs doigts sans pouvoir arriver à se réchauffer.

C'est une chose atroce que le froid. N'est-ce pas lui qui augmente dans d'effrayantes proportions l'armée, cependant trop nombreuse déjà, des miséreux ? N'est-ce pas lui qui les jette sur le pavé des villes à demi vêtus, grelottants, sans travail et sans pain ? N'est-ce pas lui qui, pénétrant au milieu de leurs misérables grabats sans feu, fait subir à des familles entières d'abominables tortures ?

Est-ce que les heureux, est-ce que ceux qui tendent les mains vers la cheminée pleine de pétilllements et de joyeuse clarté et qui malgré cela frissonnent, est-ce que ceux qui sont enveloppés soigneusement dans de chaudes étoffes et dans d'épaisses fourrures et que malgré cela le froid pénètre aussi, est-ce que tous ceux-là ne se font pas une idée des souffrances qu'endurent les pauvres diables dont l'être ne brille plus et qui n'ont pour se garantir contre les rigueurs de cette température que des habits troués et des souliers percés.

Eh bien ! c'est à ces heureux-là d'avoir pitié des victimes au sort desquelles le froid reste cyniquement indifférent. C'est à eux qu'il appartient de secourir de leurs deniers la sollicitude malheureusement limitée des administrations, pour venir en aide à ceux qui ont faim et à ceux qui ont froid. Lorsqu'il s'agit d'élever une statue à quelque illustration qui n'en a plus besoin, on trouve bien des milliers de francs et d'autres milliers encore. Se peut-il que des bourgeois, qui sont si largement ouvertes pour cette chose si éphémère qui s'appelle la gloire, restent fermées devant des misères qui ne sont que trop réelles.

C'est un appel à la générosité ; c'est un appel à la charité que nous adressons aujourd'hui. Pendant que là-bas, au bord des puits béants et sinistres de Montceau-les-Mines, on s'efforce de porter secours aux victimes du grison, ne refusons pas ici de venir en aide aux victimes du froid. Ici, comme là-bas, c'est le peuple qui souffre et qui ne mérite pas de souffrir.

Cet éloquent appel à la charité sera entendu aussi bien à Saumur que partout où règne la misère.

Que ceux qui possèdent donnent donc, et donnent largement.

Que nos Bureaux de bienfaisance aient à distribuer, sans parcimonie, argent, vêtements, charbon et soupe.

Des femmes, des vieillards et des enfants ont froid, ont faim. Beaucoup d'entre eux, même, souffrent sans le dire....

Qu'on les cherche, qu'on les devine et qu'on les soulage. C'est le devoir de ceux qui ont le superflu !

Le froid et la neige

Le dernier bulletin du Bureau central météorologique avait annoncé qu'en France, les neiges allaient reprendre vers le littoral de l'Océan et s'étendre à l'intérieur.

Dès hier soir, en effet, une baisse de baromètre faisait prévoir ce changement, et, à la nuit, le ciel se chargeait de nuages venant du sud-ouest. Malgré cela, le courant aérien le plus rapproché de la terre vient constamment de l'est.

Toute la matinée, la neige a tombé, fine, serrée, poussée par un vent violent ; elle forme dans nos rues une couche très épaisse.

Aussi, l'hiver de 1895, quoique tardif, est des plus rigoureux. Le thermomètre descend encore à 10 et 12 degrés au dessous de zéro ; la Loire, comme en 1890, offre le spectacle d'une banquise.

Tout le monde se plaint du froid, excepté les patineurs, qui en profitent pour se livrer à ce sport, le plus récréatif de tous peut-être.

On patinait encore hier soir sur les fouilles ; mais aujourd'hui la neige va suspendre ce genre de sport.

Plusieurs arches du pont Cessart sont obstruées déjà. La Loire, dans la traversée de Saumur, ne tardera pas à être complètement prise, les glaçons étant arrêtés à quelques kilomètres seulement.

RECTIFICATION DE VOTES

Extrait de l'*Officiel* du 6 février :

Rectifications aux scrutins des séances des 28 janvier et 4 février 1895

M. de Grandmaison déclare qu'il a été porté par erreur comme « s'étant abstenu » dans les scrutins du 4 février sur les amendements de MM. Henri Ricard et Guillemain aux chapitres 6 et 13 du budget du ministère de l'agriculture, et qu'en réalité il avait voté *pour* dans ces deux scrutins.

Nous apprenons que M. Edouard Blavier, lieutenant au 77^e de ligne, est nommé portedrapeau du 200^e régiment de ligne qui va partir pour Madagascar.

Cour d'Appel d'Angers

Ces jours derniers est venue devant la Cour d'Angers une affaire particulièrement intéressante. Il s'agissait d'un jugement du tribunal de Château-gontier, rendu contre le nommé Blain, étameur à la Roë (Mayenne). Dans une ferme de Cossé où Blain était allé étamer une douzaine de cuillers, cinq ou six personnes avaient été prises d'une indisposition subite et le médecin consulté avait conclu à un commencement d'empoisonnement par le plomb. Les cuillers en question avaient été remises à trois pharmaciens des environs qui, après les avoir soumises à l'expertise, trouvèrent que le plomb entraînait pour une quantité considérable (80 0/0) dans leur étamage. Comme conclusion, Blain fut poursuivi pour blessures par imprudence et contravention à l'arrêté préfectoral fixant la dose de plomb admise dans l'étamage (1 à 10 0/0), et de ce fait condamné à 6 semaines de prison.

Depuis, M. Thésée, professeur à l'École de pharmacie d'Angers, a été appelé à examiner le travail de ses trois collègues, et il a trouvé qu'avec leurs procédés ils ne pouvaient arriver

AU MOULIN

Pour la fête de Mailly, la saint Laurent, reportée du 10 août à l'Assomption, l'empressement était pire. Dix jours avant, en venant choisir leurs « places », les forains tiraient au moulin s'enquérir de la santé de M^{me} Boyer et quémander sa comparution aux divertissements. Man' non promettait et tenait. La veille, on nettoyait, on époussetait l'usine des caves au faite. Le four ardaît jusqu'au matin de la fête, dégorgeant « à bouche que veux-tu », brioches, tartes fruitées, craquelins, ranequins, feuilletés, chaussons, madeleines, flans, partagés ainsi qu'il suit : moitié distribuée clandestinement aux indigents du bourg ; un quart pour notre large part et celle de nos invités ; le dernier quart mis gratuitement à la disposition des petits marchands dont Péline vérifiait la pauvreté réelle et l'honnêteté. Dès six heures, entraînait chez nous qui voulait. Clients et connaissances, tous gens de bien —

un chenapan n'eût pas osé franchir le seuil de cette demeure dont les murs suaviaient la probité — s'amoncelaient dans l'escalier, dans la cuisine où les attendaient le gâteau et le vin « d'amitié » sur une table habillée de sa nappe ouvree et présidée soit par Baptiste, soit par M^{me} Boyer.

Un détail m'est resté à propos des forains. J'ai dit qu'ils venaient prier Man' nou et le farinier d'étréner leurs boutiques, leurs baraques ou leurs cirques ; et chacun apportait à la meunière, le matin du grand jour, comme rappel de requête, son gros bouquet de fleurs des champs. L'un d'eux, le père Bineau, entrepreneur de bal public, obséquieux, toujours à plat ventre, geignant sans cesse la misère et dénigrant ses collègues, riches suivant lui, à l'abri du besoin et lui volant les bonnes grâces de la patronne, exécré au moulin et rabroué d'importance par Tranquille pour sa cafardise et ses malignités, se permit, l'année de mon séjour, d'offrir à Baptiste quarante francs, si M^{me} Boyer s'engageait par écrit à danser exclusivement sous sa tente ! La phrase n'était pas terminée qu'il traversait la fenêtre, tête en avant, et imprimait tout du long sa silhouette dans la poussière. Il s'enfuit sans protester.

Mais le populaire qui circulait déjà sur la route et sur le pont applaudit frénétiquement. Nous apprîmes que ce faux nécessaire cachait un abominable usurier hantant les assemblées en vue de prêter aux campagnards gênés de l'argent portant intérêt de vingt pour cent par mois. Man' nou rassembla des preuves irréfutables et, à la requête de l'un des pigeons plumés au vif et que la meunière aidait de ses conseils et de sa bourse, Bineau traduit en justice fut condamné, pour usure, à mille francs d'amende et six mois de prison.

Bineau se vengea comme je le dirai ci-après. Sa traîtrise ne fit que hâter le dénouement prévu et souhaité par les amis de ceux qu'il vilipendait.

Décidément, on me comblait.

Baptiste me fabriqua un amour de pétrin. Les jours de congé, jendi et dimanche, mon amie Julienne — la fille du fermier des Champeaux dont la Borde touche au moulin — et moi, nous nous livrions à des pâtisseries inouïes. Je n'ose évaluer les quantités de farine, de beurre et d'œufs que nous gaspillâmes. On chauffait le four exprès pour moi et, uniquement dans le but de faire endéver Man-

nou qui nous traitait de « massacres ! », le farinier trouvait nos informes mastics dix fois plus succulents que les fondants exquis de Péline. Me sentant en verve et travaillée par le feu sacré, je méditai pour la saint Laurent, une œuvre exceptionnelle. Confident de mes aspirations, Baptiste s'arrêta sur le « michon » très mollet et onctueux. Le michon me semblait vulgaire, j'entrepris un « raton » (1) dont la réussite m'eût couverte de gloire. Hélas ! mon insuccès fut si prodigieux que je renonçai à la pratique du rouleau.

Autre enchantement. Péline m'enseigna le maniement du rouet et du fuseau. Comme les jeunes filles du bourg, j'entrepris de filer « mes draps de mariage ». Miss Clair prétendit que Nourrice avait tort d'éveiller mon imagination sur certaines idées hors de l'intellect des enfants. Que voyait-elle d'extraordinaire et de « schocking » dans cette action ? Supposait-elle que, à son édifiant exemple, je coifferais sainte Catherine ? Était-elle stupide, M^{me} O'Connor, avec toute son instruction !

J'avais mes bêtes à moi, mes préférées : Cari, gros canard de Barbarie très paresseux

(1) Tarte au fromage mou.

qu'à un résultat complètement erroné, incapable par conséquent de justifier le jugement en cause.

Fort de cette opinion et de celle de M. le Dr Tesson, qui, considérant la chose au point de vue médical, avait déclaré tout à fait invraisemblable ce système d'empoisonnement par le simple usage des cuillers de plomb, M^e Morin a brillamment défendu Blain et l'a fait acquitter.

Criminalité

L'arrondissement de Baugé va fournir à la prochaine session de la Cour d'assises, qui va s'ouvrir à Angers le lundi 11 février, un contingent malheureusement trop considérable.

Sur huit affaires qui seront soumises au jury, trois intéressent le Baugeois. Ce sont : affaire Courtignier, fermière à Cuon, infanticide; affaire Benais, lingère à Marcé, infanticide; affaire Leroux, de Baugé, attentats à la pudeur.

Quant à l'importante affaire d'empoisonnement du Vieil-Baugé, l'instruction n'est pas encore terminée. Ce n'est donc qu'à la session de mai que le ou les assassins du malheureux Davoust pourront être déférés à la Cour d'assises de Maine-et-Loire.

RESTIGNÉ

Mort de M. Chantoiseau

L'honorable maire de Restigné, M. Chantoiseau, est mort hier matin, foudroyé par une congestion cérébrale, à la gare de Benais, au moment où il se disposait à prendre le train pour Saumur.

Rien ne faisait prévoir une fin aussi rapide, bien que, depuis une huitaine de jours, M. Chantoiseau fût très affecté de la mort subite d'un de ses amis, M. Hersant, frappé également par la même maladie, pendant un voyage à Bourgueil.

La mort de M. Chantoiseau est une grande perte pour la commune de Restigné, où il jouissait de l'estime générale. Les pauvres perdent en lui un ami et un véritable soutien.

Un assassinat dans la Vienne

Un crime a été découvert dans la commune de Beuxes, arrondissement de Loudun.

Mardi matin, le sieur Gillard, cultivateur, âgé de 64 ans, ne paraissant point au village, ses voisins en conçurent quelque inquiétude. L'un d'eux pénétra dans sa chambre à coucher et le trouva gisant au milieu d'une mare de sang. Il ne donnait plus signe de vie.

Un énorme pic tout ensanglanté avait été laissé près du cadavre.

Tout dans la chambre était dans un ordre parfait et les meubles ne semblaient pas avoir été touchés.

On présume néanmoins que le vol a été le

mobile du crime, car la victime passait pour avoir d'assez belles économies et l'on n'a pu retrouver qu'un titre nominatif et un livret de caisse d'épargne, représentant ensemble une valeur de 2,300 francs. — La justice informe.

Un Insoumis

Le Conseil de guerre du 11^e corps, siégeant à Nantes, a jugé, mardi, un nommé Julien Manceau, âgé de 23 ans, demeurant à Pouancé. Orphelin dès son plus jeune âge, le prévenu fut placé à l'hospice de Laval.

Devant se présenter au Conseil de révision de Pouancé, il arriva trop tard pour être examiné. On lui dit alors de se rendre à Laval.

Il partit le matin du jour indiqué; mais, dans une auberge où il entra en route, on lui persuada que c'était encore trop tard. Sans en demander davantage, Manceau regagna son domicile et ne s'occupa plus de rien.

Manceau est condamné à un mois de prison.

La taille des arbres fruitiers

Habituellement, on procède à la taille des arbres fruitiers pendant le mois de février; mais, par la température rigoureuse que nous subissons, les professeurs d'arboriculture déclarent qu'il faut attendre et se borner, si cela semble nécessaire, à tailler les pommiers et les poiriers.

La taille des autres arbres une fois opérée après le dégel, on pourra pratiquer avec la fourche à dents plates, sans attendre le mois de mars, le labour de printemps de tout jardin fruitier.

Vers la fin de février, il conviendra de monter les serres volantes pour « forcer » les pêcheurs, la vigne et les arbustes en pots.

Une bonne mesure

De nouvelles obligations vont être imposées aux propriétaires, fermiers, locataires et usufruitiers de jardins renfermant des poiriers et des pommiers, en raison des dégâts de plus en plus considérables causés par l'anthonome à ces arbres fruitiers.

Les préfets sont invités à prendre un arrêté spécial à ce sujet et à ordonner des opérations de grattage et de chaulage qui devront être effectuées avant le 15 mars prochain.

Les mousses, lichens et vieilles écorces seront enlevés par le grattage et brûlés sur place. Les arbres, troncs et branches seront ensuite badigeonnés d'un fort lait de chaux ou de sulfate de fer.

Cette dernière opération devra s'accomplir du 15 au 31 mars, dernier délai.

Production des vins et des cidres en 1894

Le Bulletin de statistique a donné le mois dernier les résultats de la récolte des vins et

de la production des cidres, en France, pendant l'année 1894.

Pour Maine-et-Loire, voici les chiffres :

Notre département possède 35,382 hectares plantés en vignes: il a récolté, en 1894, 434,677 hectolitres, soit près de moitié moins qu'en 1893.

La moyenne des dix dernières années étant de 674,836 hectolitres, la production de l'an dernier est en diminution de 240,159 sur cette moyenne.

Quant aux cidres, le Maine-et-Loire a produit en 1894: 58,953 hectolitres, tandis qu'il en avait fait 132,936 en 1893.

La moyenne des dix dernières années étant de 73,487 hectolitres, il y a eu en 1894 une diminution de 14,534 hectolitres.

Grande Ménagerie des Indes PIANET frères

Saumur, place de la Bascule et quai
Saint-Nicolas

Cette grande Ménagerie, avantageusement connue dans toute l'Europe, est remarquable par la quantité, la variété, la rareté et la beauté des animaux qui la composent.

Elle débutera à Saumur samedi soir 9 février, et clôturera irrévocablement le lundi 18.

Tous LES SOIRS, à 8 h. 1/2, la véritable *Danse Serpentine parmi les lions*, spectacle à sensation. Lumière au magnésium (innovation), projections blanches; lumière oxyhydrique, projections multicolores.

La Danse Serpentine parmi les lions sera précédée du dressage surprenant, par le dompteur Pianet, des lions, panthère noire de Java, ours blanc, tigre royal, léopard, cougars, etc., c'est-à-dire de toutes les espèces de fauves réputés les plus redoutables.

La représentation est continuée par les exercices désopilants (très grand succès) d'un éléphant, d'un clown et d'un singe. On termine par le repas des animaux.

Le DIMANCHE et le JEUDI, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, *MATINÉE* organisée spécialement à l'intention des familles.

Pour les représentations du soir, le prix des places est ainsi fixé: Premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.; troisièmes, 50 cent.; enfants au-dessous de 7 ans, demi-place.

Aux Matinées: Premières, 1 fr. 50; secondes, 1 fr.; troisièmes, 50 cent.; enfants, demi-place.

AGRICULTURE

Le concours général agricole de Paris

Le Concours général agricole va s'ouvrir dans quelques jours, au Palais de l'Industrie. Une lettre de M. le Commissaire général a fait connaître un peu tard aux exposants que, vu le manque de place, chaque exposant ne pourrait présenter que deux animaux dans chaque catégorie. Nous nous bornerons à faire observer qu'il est inouï, pour ne pas dire plus, de voir invoquer le manque de place à Paris.

Si le Palais de l'Industrie est insuffisant, ce qui n'est pas contestable, il ne devait pas être difficile de trouver et d'aménager un autre emplacement. C'est une question d'argent, et la Caisse de l'Etat ne devrait jamais être à sec, quand il s'agit de faire prévaloir tout ce qui intéresse l'agriculture, qui en fin de compte est la principale source de richesse de la France.

D'autre part, le Concours général agricole de Paris n'est pas limité à l'exhibition des animaux; il est aussi le foyer d'un marché très actif. Il est le rendez-vous des éleveurs de l'Europe et de l'Amérique, qui viennent pour s'y munir des meilleurs reproducteurs, et les affaires y sont d'autant plus importantes que le choix à faire parmi les animaux est plus large.

C'est donc faire un tort général à l'agriculture que d'obliger les éleveurs à ne présenter que deux animaux dans chaque catégorie.

Une semblable mesure n'avait jamais été prise, et elle cause les plus légitimes mécontentements.

A. B.

Nos foires

La foire de la Chandeleur à Candé a permis de constater que le prix d'une paire de bons bœufs avait augmenté d'environ 300 fr. depuis l'année dernière. Néanmoins les cours obtenus dans les foires précédentes tendaient à baisser légèrement, les vendeurs ayant interrompu leurs achats, préoccupés de l'avenir que le froid réserve à leurs choux.

La foire du Louroux, qui se tenait le lendemain, a été non moins bonne que celle de Candé. Les herbagers de la vallée d'Auge s'y étaient donnés rendez-vous. Dès le matin, avant l'heure de la foire, les marchands villageois ou enlevaient les animaux sur la route du champ de foire. Aussi l'approvisionnement était insuffisant pour la demande.

On peut affirmer que sur 120 paires de bœufs amenées le plus grand nombre a été enlevé.

Les vaches d'herbe se payaient 350 à 360 fr.; les vaches pleines, 400 à 500 fr. Depuis longtemps, les éleveurs n'étaient pas habitués à ces cours qui relèvent leur moral.

AVIS

BOUCHERIE rue Beaurepaire, 8,

A partir du 9 février, on trouvera bœuf, veau et mouton de 1^{re} qualité. — Prix modérés.

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY

et très vorace qui me suivait même dans les champs et trouvait le bas de mes robes avec son bec; *Flambant*, le limonier habitué à fureter du sucre dans la poche du gilet de Baptiste, et *Mauricaude*, la laitière par excellence qu'embrassais sur l'étoile de son front, pendant qu'elle me léchait la main. Je répudiai *Canis* pour de nouveaux amis de son ordre. Fin octobre, un soir à la rentrée, le troupeau des canards de la basse-cour, que Blanchette comptait l'un après l'autre, lorsqu'ils défilaient sous leur chatière, se trouva fortuitement grossi de quatre unités. D'où venait ce renfort? Quels étaient les maîtres de ces déserteurs? On remit au lendemain, la nuit étant descendue, l'explication du problème et on découvrit que les hôtes imprévus étaient des « Pilets » (1) probablement égarés dont on coupa les ailes sur le champ. Ils sortaient et revenaient avec leurs collègues, mais ils s'isolaient des privés, s'abstenaient de cancouaner, nageaient et barbotaient de concert; et quand ils faisaient leur sieste dans la cour, pressés l'un contre l'autre, à part, on les voyait renverser le cou sur leurs penes et lever en l'air leur petit œil mélancolique pour y découvrir des frères. Ils af-

fectaient une mine si triste qu'ils me donnaient envie de pleurer. Pauvres amis! Ils terminèrent leur exil dans une daube que la menuisier expédia chez M^{me} de Nesves, la veille du jour de l'an. On les trouva délicieux.

(A suivre.)

A. M.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

HERNIES

Ni guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le **BANDAGE BARRIÈRE** (L. BARRIÈRE, Médecin) adopté pour l'Armée, est le seul, qui, élastique et sans ressort, produise une pression illimitée en supportant toute gêne et ne se déplace jamais.

Le **BANDAGE-GANT**, dernier perfectionnement, est imperceptible et peut être porté jour et nuit. Toutes les hernies guéries à ce jour. M. BARRIÈRE, 3, rue du Palais, Paris. — Brochure 0.25.

Application à SAUMUR, Hôtel de la Paix, le 21 février.



Ne demandez chez votre Epicier que du
TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

(1) Canard du Nord.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 29 novembre 1894, enregistré et signifié;

Entre : M. Armand Humeau, scieur de long, demeurant à Vihiers, et M^{me} Florence Fluchault, son épouse.

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux Humeau-Fluchault, au profit du sieur Humeau.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 31 janvier 1895, enregistré, et en conformité de l'art. 247, § 3 du Code civil.

Pour extrait,

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 8 novembre 1893.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 30 centiares;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;

3^o Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Alonnes, contenant 49 ares 50 centiares;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

ON DEMANDE apprentie lingère, 33, rue St-Nicolas.

Ministère de la Guerre

ADJUDICATION De Paille de Litière

Née saire à l'Ecole de Cavalerie

Le 27 février 1895, à deux heures du soir, le Conseil d'Administration de l'Ecole de cavalerie procédera, dans le cabinet de service de l'établissement, à l'adjudication de la paille nécessaire pour la litière des chevaux de l'Ecole de cavalerie.

Cette fourniture sera adjugée pour une période de 8 mois à partir du 1^{er} mars 1895.

Le cahier des charges est déposé au cabinet de service de l'Ecole où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 2 à 4 heures du soir.

Toute personne qui a l'intention de concourir à l'adjudication devra adresser au Major de l'Ecole, avant le 20 février 1895 :

1^o Une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité;

2^o Une pièce constatant sa qualité de Français;

3^o Un extrait de son casier judiciaire;

4^o Un état indiquant les entreprises et fournitures dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire.

A Saumur, le 6 février 1895.

Le colonel commandant l'Ecole de cavalerie,

RAYMOND.

A Louer de suite MAISON

ET GRAND JARDIN Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Pêche de l'Étang de Marson

La pêche de l'Étang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME âgé de 35 ans demandant un emploi, garçon de magasin ou autres.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — 0 60
Haricots verts . . . 0 85 — » »
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

Nota. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	S. dir.	Expr.		Omn.	Omn.
	matin	soir				matin	soir		
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	a	11 25
Chartres		6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41		1 33
Contraire (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54		2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32		4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10				5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40				5 56
Linières-Bouton		11 29		3 19	7 49				6 06
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8				6 16
Blon	10 12	11 52		3 43	8 10				6 26
Vivy	10 27	12	1 30	3 54	8 17				6 33
SAUMUR(Orl.)arr.	10 46	12 13	1 40	4 01	8 29	3 05	1 49		6 44
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55		6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 26	8 41				7 01
SAUMUR(État)ar.	matin	12 37		4 39	8 52				7 12
(départ)		12 20		4 15	8 32			6 05	6 50
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43			6 14	7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 35	8 49			6 20	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			6 27	7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	2 20	6 40	7 40	8 25
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	8	8 45
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44		11 41
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45		2 23
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Saumur	7 45	11 16	5 44	7 36	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 5	4 58
Chinon (arr.)	9 4	1 5	7 29	8 27	7 16

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 44	10 47	2 34	8 52	
London	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29

STATIONS	Omn.		Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15	
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 24		1 44	3 10	10 13	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Expr.
	1	2							
Nantes (départ)	matin	matin	8 25	8 40	12 7	3 5		8 50	11 40
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35	
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1	
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 44		6 13			
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22			
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31			
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23	
(départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28	
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15			
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47	
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13	
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06	
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Mixte	Expr.
	1	2							
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 45	8 26	12 45	11 18	
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 30	2 53	
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31	
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5		12 22	3 51	
Varennes	7 50	10 19		6 29	8 16		12 39		
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6	
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10	
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48		
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57		
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6	4 25	
La Ménitrie	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32	
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57	
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 46		